

placements un impôt égal à celui qui grève les successions des salariés, s'il faut absolument assujettir les gens à un impôt aussi vorace.

J'estime que les opinions de M. Hough valent la peine d'être prises en considération. Je suis sûr que vous-même, monsieur l'Orateur, et la plupart des députés seront aisément d'accord avec lui. J'estime en outre que le gouvernement devrait renoncer au projet de loi sur l'impôt successoral. Qu'on garde l'impôt sur le revenu, qui existe, je crois, depuis 1917. Cet impôt devrait être proportionnel aux besoins du gouvernement. Je songe aux services économiques utiles que le gouvernement doit prévoir. Il faut que l'impôt sur le revenu soit proportionnel aux profits annuels des petites entreprises et de petites exploitations transmises par décès. A mon avis, si l'on envisage toutes les circonstances, cet impôt ne sert à rien et ne se justifie pas dans notre société.

Pour appuyer nos dires, je voudrais lire maintenant un extrait du *Telegram* de Toronto du mardi 11 février. Dans un discours prononcé la veille, le président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, M. L. G. Greenwood, aurait fait certains commentaires. Voici ce qu'en dit en partie le journal:

Ottawa devrait envisager l'abolition des impôts sur l'héritage au lieu d'appliquer son programme d'augmentation des recettes émanant de ces legs... La réduction des exemptions concernant les impôts successoraux irait à l'encontre des autres mesures du gouvernement et risquerait d'affaiblir le Canada... Sa critique des modifications de l'impôt sur l'héritage faisait partie d'une attaque dirigée contre les mesures du gouvernement concernant la fiscalité et la sécurité sociale qui, d'après lui, favorisent l'inflation et réduisent la propension au travail de l'individu...

Les petites entreprises, qui ont souvent un caractère familial, contribuent beaucoup à la force du Canada. «Devrait-on compromettre leur existence lors du décès du propriétaire?» a-t-il demandé.

La tendance générale à l'augmentation des impôts est une facteur de découragement qui conduit à l'aliénation du travail, a dit M. Greenwood... L'impossibilité d'accorder, au Canada, la productivité avec les augmentations de salaires est l'une des causes de l'inflation qu'il a appelée une maladie insidieuse et destructrice des valeurs.

«La situation serait tragique si les Canadiens perdaient leur esprit d'initiative à cause des mesures du gouvernement,» a-t-il déclaré. L'amélioration de l'existence doit être le fruit du travail. Elle ne peut résulter d'une loi adoptée par le Parlement.

M. Greenwood veut dire sans doute que la mesure législative a augmenté le poids des impôts. Or, si l'on impose ce poids à nos petites entreprises et à nos petites exploitations, leur productivité future s'en trouvera réduite. L'impôt sur les biens transmis par décès retire aux divers propriétaires toute incitation à l'épargne. Le libéralisme et ses politiques actuelles ne sont pas des politiques

essentiellement libérales mais socialistes. Elles ne correspondent plus à l'ancienne philosophie libérale.

● (3.20 p.m.)

Il y a une autre chose que l'on constate cette fois-ci à travers tout le pays. J'entends mes mandants, dans les rues de leurs villes et de leurs villages, discuter de l'illogisme de la politique libérale. Quels que soient les efforts du premier ministre (M. Trudeau) ou de n'importe quel ministre, on signale des divisions au sein du cabinet et l'absence totale d'efficacité des politiques actuelles du gouvernement ainsi que le préjudice causé à l'économie canadienne.

Le ministre des Transports (M. Hellyer) chargé également du logement, a insisté dans son rapport sur la nécessité de construire un plus grand nombre de maisons et il a préconisé la suppression de certains impôts qui décourageraient cette construction, notamment la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le bois, pourtant, le ministre des Finances rejette cette recommandation. Je loue et j'appuie bien des politiques que recommande le ministre des Transports dans son rapport, car elles encouragent l'accroissement des biens. Il est vrai que chaque maison que construit un jeune couple ou une famille est la pierre angulaire d'une nouvelle propriété. D'autre part, le ministre des Finances propose une mesure fiscale qui anéantira des milliers de propriétés, et qui immobilisera et réduira à néant l'édification de nouvelles propriétés en puissance. Voici, monsieur l'Orateur, un exemple type de discordance dans les rangs des libéraux. Le ministre chargé du logement déclare: «Oui, que le Canada aille de l'avant aussi sûrement et économiquement que possible». Mais le ministre des Finances déclare: «Non, le Canada ne saurait aller de l'avant avant qu'il m'ait versé ce que j'exige.»

Le Canada, en tant que corps constitué, n'a que 102 ans. La plupart des députés conviendront qu'à l'exception d'une bande étroite le long du 49° parallèle de latitude, c'est-à-dire la vallée du Saint-Laurent et les Maritimes, le Canada est grandement sous-développé. Notre jeune pays compte trop peu de domaines pour avoir un impôt sur les successions. Voilà pourquoi je m'y oppose.

Dans notre pays comme à la Chambre, il faut qu'il y ait unanimité d'opinions et d'objectifs. On ne peut se récuser. Je déplore les répercussions néfastes des politiques et du gouvernement libéral sur le progrès, l'essor et l'expansion de notre pays. En outre, je m'oppose à tout impôt sur les plus-values de capitaux ou toute mesure analogue et je m'oppose aussi à cet impôt sur les successions en sollicitant l'appui de tous ceux que je puis rallier.